

DOSSIER D'INSCRIPTION
Dispositif ARGENT DE POCHE

Année 2025

PHOTO
D'IDENTITE

Commune de Mouazé

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../..... **Age :**

Adresse :

35250 MOUAZÉ

Téléphone :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Adresse mail :

Situation (cochez) :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement :

Etudiant(e). Précisez l'établissement :

Autre. Précisez : Autre :

Choix des missions :

Les disponibilités sont à envoyer par mail à : animation@mouaze.fr
Au minimum 3 semaines avant le début de celles-ci.

Pièces à joindre :

Lettre de motivation

Justificatif de domicile

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Contrat de participation

Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale

Photocopie d'une pièce d'identité

Fait à
le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

A faire remplir **IMPÉRATIVEMENT** par les parents ou le tuteur légal !
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

- ☞ La commune de Mouazé ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ☞ La commune de Mouazé s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents survenant à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM.....

Domicilié(e)

à être transporté par les agents communaux sur le territoire de la commune et à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

La commune de Mouazé, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la participation à l'opération argent de poche dans le cadre contractuel. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Ces données seront conservées 10 ans. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie, Monsieur BOUGEOT Frédéric, 2 rue du Champ de Foire – 35250 Mouazé ou mairie@mouaze.fr. ou le délégué à la protection des données : 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpg@cddq35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif

"ARGENT DE POCHE"

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité "*Argent de Poche*" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H 30 comprenant une pause d'une demi-heure.
- Chaque année je peux participer au maximum à 30 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, fumer et se servir des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "*Argent de poche*".
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures 30).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Mouazé, en deux exemplaires le.....

Signature du Maire,

*Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"*

Cette page est à conserver pour avoir les informations des missions argent de poche

ARGENT DE POCHE

Viens à la réunion
d'info

Rempli le dossier
d'inscription

Donne nous tes
dispos

Fait ta mission

Gagne de l'argent



Entretien DES LOCAUX



Lundi 18 et Mardi 19

Août

8h30-12h



A l'école
Jacques Prévert

- ◆ Désinfection des jeux
- ◆ Rangement
- ◆ Tri



Service TECHNIQUE

Entretien
des allées



Peinture des
bâtiments +
rebouchage de trous



Nettoyage des
tables et chaises



Quand?
Vacances d'avril
Matin du 7 au 11 avril
Vacances d'été
Matin Du 7 au 11
juillet



Bibliothèque



A la bibliothèque

Vacances
d'avril



Judi 10 et Vendredi 11
L'après-midi



- ◆ Ménage du grenier
- ◆ Tri des livres
- ◆ Préparation d'un troc

Avec Roselyne

Les disponibilités sont à donner par mail à : animation@mouaze.fr